

De la spécialisation des enseignants à la formation de tous

Association ALEDAS

Lycée français de Barcelone - AEFE

23 novembre 2018



Plan

1. INTRODUCTION : Accessibilité et compensation
2. Quels enseignants spécialisés pour l'école inclusive ?
3. Profil des enseignants inclusifs
4. Formation des autres acteurs de la scolarisation
5. Les personnels d'accompagnement
6. Les familles
7. CONCLUSION :
 - Apprendre à travailler ensemble
 - Au-delà de la formation des acteurs

1. INTRODUCTION : accessibilité et compensation



Définition française du handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

[Loi 2005-102 du 11/02/2005](#)

Définition française du handicap

Facteurs
environnementaux

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne** en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

Facteurs
individuels

[Loi 2005-102 du 11/02/2005](#)

Définition française du handicap

ACCESSIBILITÉ

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne** en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

[Loi 2005-102 du 11/02/2005](#)

COMPENSATION

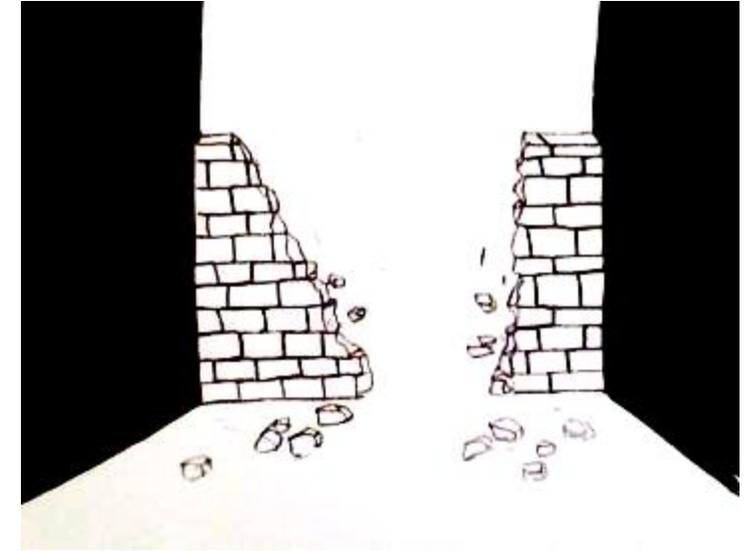
L'ACCESSIBILITÉ



1. Un obstacle restreint la liberté.



2. On agit sur l'environnement pour réduire l'obstacle.



3. L'accessibilité rétablit la liberté et l'égalité.

L'environnement reste **définitivement** accessible pour **toutes les autres personnes.**

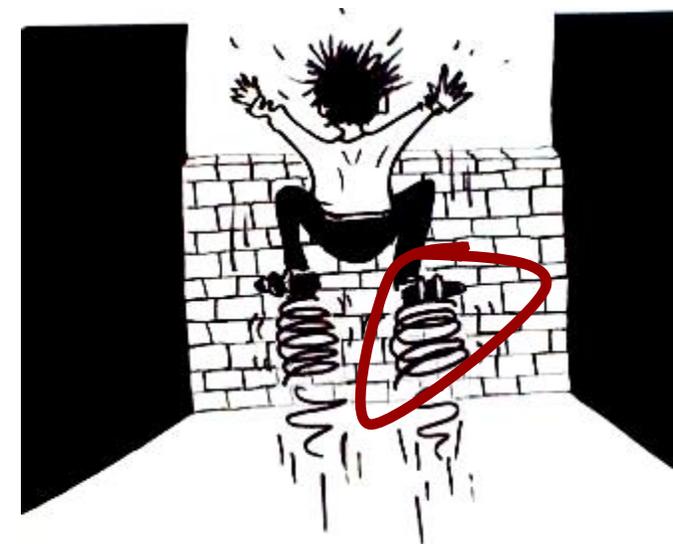
LA COMPENSATION



1. Un obstacle restreint la liberté.



3. La personne recourt à une aide humaine pour franchir l'obstacle



2. La personne utilise une aide technique pour franchir l'obstacle.

L'environnement reste **obstrué** : d'autres moyens de compensation seront nécessaires pour toute autre personne.

Accessibilité ou compensation ?

- L'**accessibilité** résulte d'une action qui cherche à rendre l'environnement **accessible** sont :
 - Coûteuses
 - Complexes
 - Collectives
 - Continues
 - Mais contournables!
- Pour la scolarisation, des mesures pédagogiques, des supports et méthodes d'enseignement.

- Le **droit à la compensation** permet aux personnes handicapées de bénéficier de moyens matériels et humains compensant leurs déficiences.
 - Les mesures relevant du droit à la compensation sont :
 - Individuelles
 - Stigmatisantes
 - Inégalitaires
 - Éphémères
 - Mais incontournables!
- Pour la scolarisation, des mesures matérielles pédagogiques spécialisées et accompagnement d'une **aide humaine individuelle (AESHi)**.

Le « virage inclusif »

- Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ([ONU 2006](#) – Espagne 2007– France 2010 – UE 2010)
- Loi [2005-102](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (du 11 février 2005)
- Loi [2013-595](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (du 9 juillet 2013)
- Un courant de « *désinstitutionnalisation* » s'amorce ([Conseil de l'Europe 2010](#))
- L'éducation inclusive ne concerne pas seulement les enfants en situation de handicap ([Conseil de l'UE 2018](#))

Le « milieu ordinaire » devient l'environnement éducatif standard pour la réussite de tous les élèves.

Pour prendre ce *virage inclusif*, il est donc nécessaire transformer, par la formation, les pratiques professionnelles :

- Des enseignants dits *spécialisés*
- Des enseignants *spécialistes de la classe* et/ou d'une discipline
- Des *autres personnels* des établissements scolaires
- Des *professionnels de l'intervention sociale*, sanitaire et médicosociale
- Des *personnels d'accompagnement*
- ...et les *familles* ?
- Il faut aussi apprendre à tous ces acteurs de la scolarisation à *travailler ensemble* et à coopérer.

2. Quels enseignants spécialisés pour l'école inclusive?



La trilogie de la spécialisation

- 1909 : l'école républicaine crée des classes et écoles **spéciales** pour des élèves **spéciaux** avec des enseignants **spécialisés**.
- Jusqu'à la fin du 20^e siècle, l'**orientation** des enfants handicapés vers le milieu spécialisé est la règle et l'**intégration** l'exception.
- De 1909 à 2017, on a organisé la **formation** des enseignants sur le principe de la spécialisation et de surspécialisation:
 - En fonction des **catégories médicales** du handicap;
 - En fonction des **formes de prise en charge**.

Les enseignants spécialisés changent de rôle et de place au sein de l'institution scolaire

- Un nouveau diplôme : le **CAPPEI** (2017)
- Une nouvelle mission générique : **PERSONNE RESSOURCE**
- Une grande diversité de fonctions :
 - Coordonner une Ulis
 - Enseigner en UE
 - Enseigner en ESMS
 - Exercer en RASED
 - Enseigner en Segpa ou Érea
 - Enseigner en milieu carcéral
 - Être enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés
 - Ou encore : professeur ressource, enseignant itinérant, correspondant scolarisation en MDPH, etc.

Qu'est-ce qu'une personne ressource?

- Un professionnel dont les **compétences** sont assez reconnues par l'ensemble des parties prenantes...
- ...pour lui conférer une **légitimité** suffisante à intervenir de façon dynamique...
- ...dans une situation où il y a divergence de points de vue, **conflits** d'intérêts ou de territoires, déficit d'articulations entre différentes interventions, suspicion d'instrumentalisation ou de manipulation, etc.

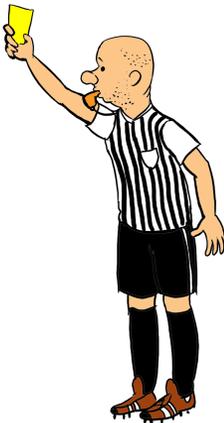
L'environnement familial et éducatif d'un enfant handicapé est saturé d'émotions, d'affectivité, d'ambivalences sentimentales.

Personne ressource

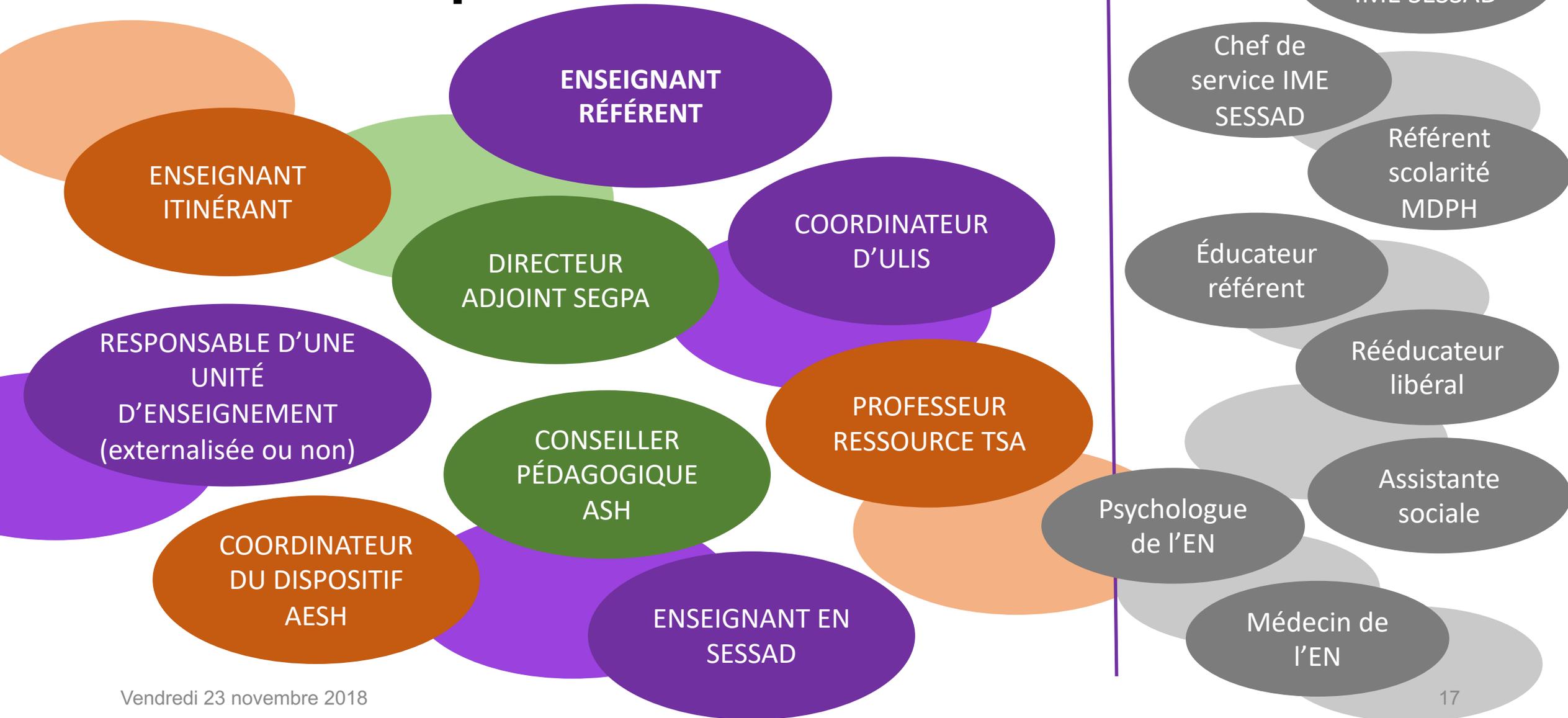
- Coordinateur
- Médiateur
- Arbitre
- Négociateur
- (In)formateur
- Interface
- Conciliateur
- « Casque bleu »
- « Pompier de service »



- Homme-orchestre
- « Couteau suisse »
- Super-héros
- Bouche-trou
- Conseiller (pour la pédagogie, l'accessibilité, les aides humaines, le matériel spécialisé, etc.)
- Facilitateur
- Arbitre



Un paysage encombré de nombreuses personnes ressources



La capacité de l'enseignant référent à exercer son rôle suppose :

1. Qu'il reçoive une formation *ad hoc* et qu'il soit en mesure de prouver sa **légitimité** technique
2. Qu'il puisse accéder à sa hiérarchie et à son rapport à l'enseignement, par
3. Qu'il puisse accéder à sa hiérarchie et à son rapport à l'enseignement, par
4. Qu'il ait un territoire de référence et un nombre de dossiers à suivre et un
5. Que ses missions soient clairement identifiées et connues.

➤ Il y a actuellement peu de textes qui définissent les missions de l'enseignant référent.
 ➤ Leur effectif est insuffisant.
 ➤ Plusieurs rapports officiels récents demandent une meilleure définition de leur rôle et la limitation du nombre de dossiers qu'ils peuvent suivre.

3. Profil des enseignants inclusifs



« Profil de l'enseignant inclusif »

1. Il met à jour ses connaissances (sur le développement de l'enfant, l'évolution du système éducatif, la recherche en éducation...)
 2. Il participe à des actions de formation continue et co-évalue des actions
 3. Il participe à des expériences et à des innovations
 4. Il sait faire évoluer sa pratique, ses méthodes à partir d'une autoévaluation continue
- avec d'autres enseignants
- nts spécialisés :
- ons
- et co-évaluer des actions
- et
- avec les autres
- professionnels (social, soin, rééducation) et contribue au suivi global de chaque élève
- Il professionnalise la concertation avec les familles

Source : *European Agency for Special Needs and Inclusive Education 2012* www.european-agency.org



EUROPEAN AGENCY
for Special Needs and Inclusive Education

José Puig

Vendredi 23 novembre 2018

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE
POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS



4. Formation des autres acteurs de la scolarisation



Les autres professionnels

Au sein de l'établissement scolaire:

- CPE et équipes vie scolaire
- Médecins, infirmières, assistantes sociales
- Psychologues
- Chefs d'établissement et équipes de direction
- Personnels administratifs et de service

Dans les dispositifs partenaires de l'école:

- Équipes de SESSAD
- Travailleurs sociaux
- Soignants et rééducateurs
- animateurs et responsables des activités périscolaires
- Équipes d'évaluation des MDPH

Quelle (in)formation pour les autres élèves?

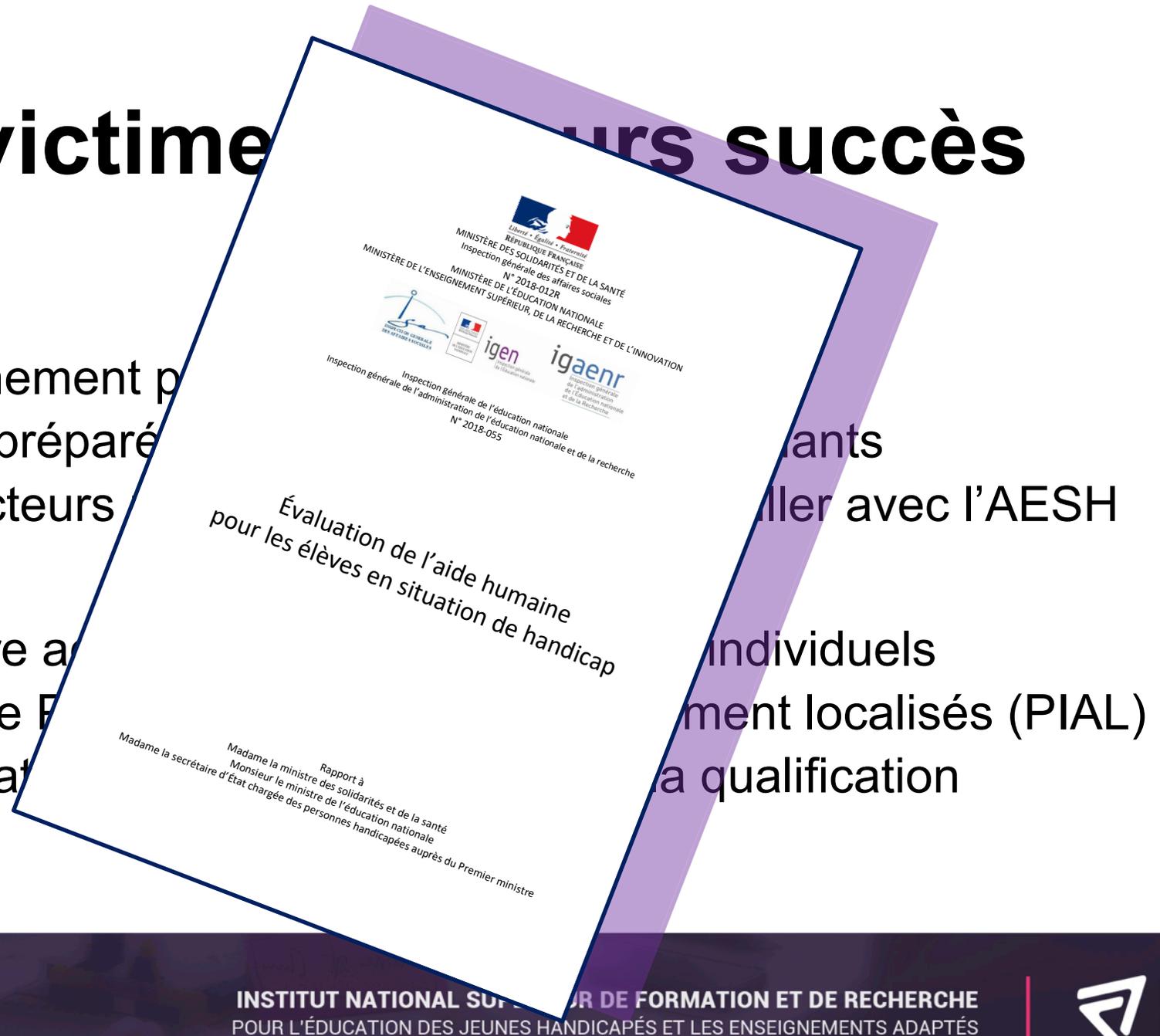
- Penser son action entre banalisation et dramatisation
- Faire reconnaître les droits (éducation à la citoyenneté) et faire comprendre le principe d'équité
- Ne pas diffuser d'information confidentielle (médicale)
- Associer l'élève lui-même à cette information
- Encourager la solidarité sans faire reposer sur d'autres élèves de trop lourdes responsabilités
- Prévenir les comportements surprotecteurs, malveillants, etc.

5. Les personnels d'accompagnement (AESH)



Les AESH, victimes de leurs succès

- Constats :
 - Trop d'accompagnement p
 - L'AESH n'est pas préparé
 - L'ensemble des acteurs
- Réponses :
 - Rééquilibrage entre a
 - Expérimentation de F
 - Amélioration du stat



ants
 aller avec l'AESH

individuels
 ment localisés (PIAL)
 a qualification

6. Faut-il former les familles ?



Avec les familles

1. Écouter
 - Les parents ont des connaissances sur leur enfant qui sont utiles à l'école.
2. Expliquer
 - Décrire aux parents les activités, la réalité de la vie scolaire pour les rassurer, pour créer du lien entre l'école et la maison.
3. Définir des règles de communication
 - Fixer un cadre pour professionnaliser les relations, cahier de liaison, réunions, rendez-vous, etc.
4. Prévenir les effets d'une trop bonne entente entre professionnels « contre » les familles.
5. Les parents ne sont pas des professionnels !

Quelques principes éthiques

- Référer son action quotidienne aux principes de droit (droit à l'éducation, droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants, obligation de protection).
- Ne rien dire sur un élève qui ne puisse être redit devant lui ou sa famille.
- Associer *sincèrement* les familles à la concertation et au suivi du projet de scolarisation.

7. CONCLUSION



1. Apprendre ensemble à travailler ensemble

- Enseignants, éducateurs, rééducateurs, travailleurs sociaux, etc.
- Enseignants spécialisés et non spécialisés.
- Enseignants et AESH.

2. La formation des personnels ne suffit pas

- Le système (normatif, sélectif, élitiste) a besoin d'être « refondé » dans son ensemble.
- L'établissement doit être réorganisé et piloté dans une logique d'accessibilité pédagogique : former les cadres (personnels de direction et d'inspection) à des formes de *management inclusif*.



DU 8 AU 10
JUILLET 2019



www.inshea.fr